



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 13 mai 2025

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 30 avril 2025 et le 13 mai 2025 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- Élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Saint Marcelin Vercors Isère Communauté et l'abrogation des cartes communales d'Auberives-en-Royans, Beauvoir-en-Royans, Chantesse et Chasselay (38)
- Création d'une zone d'activités économiques (ZAE) sur le site de Grignon à Pontcharra (38)
- Mise à jour de l'étude d'impact dans le cadre de l'Aménagement de la zone de loisirs Diabolo sur la commune de Bourg-de-Péage (26)
- Implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Saint-Christophe-sur-Dolaizon (43)
- Réglementation des boisements des communes d'Herment, Prondines, Puy-Saint-Gulmier, Sauvagnat-près-Herment, Saint-Étienne-des-Champs, Saint-Hilaire-les-Monges, Tortebeffe, Verneugheol, Voingt, département du Puy-de-Dôme (63)
- Réglementation des boisements - 17 communes du secteur d'Ennezat (63)
- Création d'une micro-centrale hydroélectrique sur le torrent de la Malsanne sur la commune de Chantepérier (38)
- Élaboration du schéma de cohérence territoriale (ScoT) de la commune de Oisans (38)
- Révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Bully (69)

Service presse IGEDD / MRAe

Mathilde Lambert – Tél : 01 40 81 90 08

Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

Contacts presse du ministère de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

- Élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Bonnet-près-Orcival (63)
- Extension de la zone d'activités économiques (ZAE) d'Orsan sur la commune de Saint-Félix (74)
- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Tignieu-Jamezieu (38)
- Parc agrivoltaïque sur la commune de Grâne (26)

DÉCISION DÉLIBÉRÉE

- Élaboration du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la côte de l'Ain sur les communes de Druillat, Châtillon-la-Palud, Priay, Varambon, Villette-sur-Ain et Villieu-Loyes-Mollon (01)

AVIS CONFORME DÉLIBÉRÉ

- Modification n°3 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Villié-Morgon (69)

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégalement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>